

**DEMANDE D'AUTORISATION ANNUELLE DE PLACEMENT D'UNE TERRASSE, D'UN ETAL,
D'UN CHEVALET OU DE TOUT AUTRE OBJET SUR LA VOIE PUBLIQUE**

Au Collège des Bourgmestre et Échevins,

Je soussigné

Exploitant de l'établissement

Nature du commerce

Situé à Etterbeek

Au nom de la société (et forme juridique)

N° d'entreprise

N° de GSM

Adresse de courrier électronique

Sollicite l'autorisation de placer, conformément au croquis au verso (complet avec métrage) :

Installation ne nécessitant PAS de permis d'urbanisme

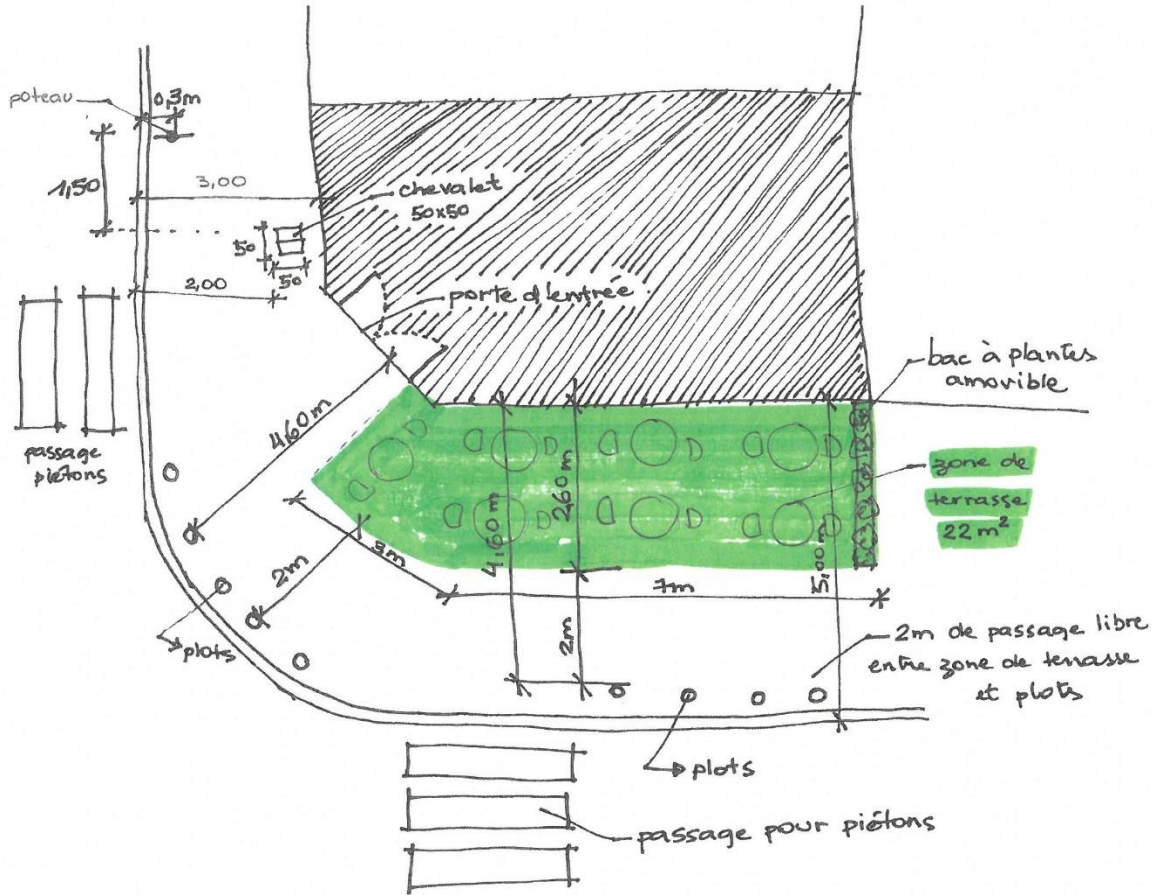
<u>Nature de l'installation :</u>	<u>Bref descriptif :</u>	<u>Taux de la taxe :</u>
Terrasse	Amovible, dont il ne reste aucune trace aux heures de fermeture	23,00 €/m ² /an
Terrasse fermée	Fermée au moyen d'un dispositif <u>mobile</u>	250,00 €/m ² /an
Étal	Amovible, dont il ne reste aucune trace aux heures de fermeture	23,00 €/m ² /an
Chevalet	Max 1/établissement, emprise au sol Max 0,6 m ²	100,00 €/an
Autre objet	Nature de l'objet (exemple : rôtissoire) :	100,00 €/m ² /an

Installation nécessitant un permis d'urbanisme

(le cas échéant, le services des taxes vous mettra en contact avec le service compétent)

Terrasse fixe	Fixée au sol, posée durablement – Démontage avec outils	23,00 €/m ² /an
Terrasse avec plancher	La surface est recouverte d'un plancher	46,00 €/m ² /an
Terrasse fermée	Fermée au moyen d'un dispositif <u>fixe</u>	250,00 €/m ² /an
Étal fixe	Non démontable	23,00 €/m ² /an
Grande terrasse	D'une surface supérieure à 50 m ²	23,00 €/m ² /an

A titre d'exemple, nous vous invitons à prendre connaissance du croquis ci-dessous qui est destiné à vous donner une idée précise de ce qui vous est demandé sur la feuille quadrillée :



Cette autorisation est, dans tous les cas, requise avant l'installation de la terrasse, de l'étal, d'un chevalet ou de tout autre objet sur la voie publique.

En cas de réponse favorable, je m'engage à laisser **un passage libre** de tout obstacle, d'une largeur de **2 mètre minimum, pour les piétons.**

Je prends note que cette autorisation sera délivrée à titre précaire et qu'elle pourra être modifiée, voire annulée en fonction des nécessités (travaux, aménagement de voirie ou non-respect, ...).

Je prends également note du fait que, si un permis d'urbanisme est requis, cette autorisation ne pourra être octroyée qu'après délivrance dudit permis.

Date :	Signature :
Date de réception de la demande :	

A renvoyer à l'attention du service des taxes
– Gestion terrasses & étals :

- Par mail à terrasses.etals@etterbeek.brussels
- Par dépôt à l'accueil de l'administration communale
- Par courrier postal à l'administration communale :
Avenue des Casernes 31/1 1040 Etterbeek

Pour toute question concernant
l'élaboration de votre dossier :

Service des Taxes
02/627.25.16 - 02/627.25.01
terrasses.etals@etterbeek.brussels

Le responsable du traitement est l'administration communale d'Etterbeek.

Les données sont collectées par le service des Taxes en vue de traiter la demande d'autorisation dans le cadre du règlement-taxe sur les tables, chaises, étals, chevalets et autres objets quelconques placés sur la voie publique.

Les données ne sont transmises à aucun tiers, excepté le service de police concerné, pour avis consultatif. Les données sont conservées durant le délai d'utilité administrative.

Vous avez le droit d'accéder à vos données ou d'en demander la rectification en envoyant un mail à terrasses.etals@etterbeek.brussels.

Pour toutes questions concernant vos données personnelles, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données en envoyant un mail à dpo@etterbeek.brussels.